

MAIRIE DE LAILLY

Compte rendu de la séance du 26 septembre 2024

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le jeudi 26 septembre 2024 à 19 heures 00, sous la présidence de **Madame Christiane CROSIER**

Présents : Madame Christiane CROSIER, Monsieur Vincent CROSIER, Monsieur Sylvain MASSÉ, Monsieur Mickael MELIN, Monsieur Alain MOIGNE, Madame Christelle PINOT, Monsieur Jean-Charles VAN MELLE.

Absent représenté : Monsieur François GELDREICH-GRAVOT par Monsieur Alain MOIGNE, Madame Caroline SICARD par Madame Christiane CROSIER.

Absent : Monsieur Adrien ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MASSÉ



Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 5 juillet 2024.
- Délibération Travaux de Sécurisation de l'Aire de Jeux.
- SMAEP : Adhésion des communes de Plessis-Saint-Jean, Pailly et Sergines.
- Convention frais scolaires avec la Ville de SENS.
- Questions diverses.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Travaux : Sécurisation de l'Aire de Jeux (DE 2024 22)

Madame le Maire informe qu'il serait souhaitable que l'aire de jeux soient sécurisées, par la pose de portails, de grillages. Des devis ont été présentés.

Le Conseil Municipal accepte le principe des travaux de sécurisation pour un montant maximal de 6000,00 € TTC et autorise Madame Le Maire à faire des demandes de subventions auprès des organismes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

SMAEP : Adhésion des communes de Plessis-Saint-Jean, Pailly et Sergines. (DE 2024 23)

Suite à la délibération du Comité Syndical du mardi 2 juillet 2024 concernant l'adhésion des communes de Plessis-Saint-Jean, de Pailly et de Sergines au Syndicat Mixte d'Adduction Eau Potable (SMAEP) demandant l'intégration pour l'ensemble des trois communes au SMAEP, à partir du 1^{er} janvier 2025, chaque membre dudit syndicat doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion au Syndicat Mixte d'Adduction Eau Potable Sens Nord-Est (SMAEP), des communes de Plessis-Saint-Jean, de Pailly et de Sergines pour la totalité de leurs périmètres.

Convention frais scolaires avec la Ville de SENS. (DE 2024 24)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu par courrier postal, une convention relative à la répartition intercommunale des charges des écoles accueillant des élèves domiciliés à l'extérieur de SENS.

Pour l'année scolaire 2023-2024, une élève de Lailly est scolarisée en CM2 dans une école élémentaire de Sens. La participation s'élève à 904,51 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à régler la participation.

Questions diverses

- À partir du 1er octobre 2024, une nouvelle locataire arrivera au 7 rue du Sauvageon (La Charmée).
- Dimanche 8 décembre 2024 : Marché de l'Avent
- Avec l'aide du SDEY, il sera réalisé un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.
- Vendredi 13 septembre 2024 : nous avons eu la visite de Monsieur le Sous-Préfet de SENS.

Fin de la séance : 19h40